

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

REGISTRE DES DELIBERATIONS DÉCISION DU MAIRE N°20/2022

1.1.9 Marchés publics : Reconduction de l'abonnement e.magnus Relation citoyen

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8, modifié par le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019, permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020, du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision du maire n°05/2016 du 13 juin 2016, relative à l'abonnement au service de logiciel e.magnus relation citoyen,
- Considérant le besoin des services état-civil et élections,
- Considérant l'offre de renouvellement de l'abonnement e.magnus relation citoyen pour 36 mois de BERGER LEVRAULT,

DÉCIDE

Article 1 : de reconduire la prestation de service de logiciel e.magnus relation citoyen à la carte SAAS auprès de BERGER LEVRAULT, 64 rue Jean ROSTAND 31670 LABEGE, SIREN : 755 800 646, comprenant :

- e.elections
- e.actes Etat-Civil
- e.actes Etat-Civil numérisés
- e.recensement citoyens
- e.exploitation des données citoyens
- e.formulaires électroniques
- e.elections Premium

Article 2 : Le contrat est établi pour une durée de 36 mois selon les conditions financières suivantes :

- Abonnement logiciel SAAS e.magnus (sans e.election premium) : 1 671.65 € HT/an
- Abonnement e.election premium : 69.02 € HT/ an

Montant total de la prestation : 1 740.67 € HT /an soit 5 222.01 € HT sur 36 mois

Article 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 04 octobre 2022

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE

